

Ursula Reutner

5 Alsace

Abstract : Conquête par la France de Louis XIV, annexée à l'Empire allemand (1871–1918), rattachée à la Troisième République (1918–1940), reprise par l'Allemagne nazie (1940–1945) et partie intégrante de la Quatrième et Cinquième République, l'Alsace est une région dont l'attachement politique a changé plusieurs fois au cours de l'histoire. Francisée et germanisée à plusieurs reprises et de façon plus ou moins intense, la région a développé un authentique caractère biculturel. Les dialectes, dominant longtemps l'oralité indépendamment de la langue officielle régente, ont été la langue de communication constante. Ces vicissitudes de l'histoire ont laissé leurs traces, que l'on va dessiner dans le choix de langue, l'aménagement linguistique et les particularités du français régional. Pour conclure, nous nous pencherons sur le potentiel de l'Alsace comme intermédiaire culturel.

Keywords : Alsace, langue régionale, glossonyme, onomastique, interculturalité

1 Situation démolinguistique

La région – L'Alsace est une région à définir au plan culturel et historique. Il s'agit essentiellement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui comptent 1.868.183 habitants en 2013 (Insee 2016) et s'étendent sur une plaine entre le Rhin et les Vosges (dont la crête représente la frontière linguistique traditionnelle entre les aires germanophone et francophone) et, plus loin, la Forêt-Noire. Jusqu'en 2015, l'Alsace constituait aussi une région administrative, qui a été intégrée dans le Grand Est le 1^{er} janvier 2016.

Dialectes et allemand – À côté du français, on y parle traditionnellement des dialectes germaniques : des variétés franciques au Nord et des variétés alémaniques au Sud. Bien qu'appartenant à des groupes dialectaux différents, ils sont aujourd'hui souvent regroupés sous le glossonyme d'*alsacien*, mais également dénommés *dialecte allemand d'Alsace et de Moselle* (Cerquiglini 1999) ou *alsacien et francique mosellan* (Cerquiglini 2003). Jusqu'au XIX^e siècle, ces dialectes étaient simplement nommés *allemand*, all. *deutsch, ditsch, deitsch*. La différenciation entre la langue allemande et les dialectes désignés par la suite comme *elsasserditsch* ou *elsassisch* ne s'impose qu'au cours de l'Empire allemand, d'abord parmi l'intelligentsia, puis parmi la population. Elle met en évidence une situation diglossique entre une langue réservée à l'oralité de tous les jours et une langue employée dans la scripturalité et les situations de communication formelle, ce qui mène à la disjonction entre *elsassisch* et (*hoch*)*ditsch*.

Comment définir la langue régionale – L'amoindrissement des compétences dans la langue régionale en Alsace est surtout dû à des facteurs extralinguistiques, mais parfois aussi mis en contexte avec la définition de ce qu'on en comprend : une prise

de distance par rapport à l'allemand soutient l'identité locale, le patrimoine linguistique et le transfert générationnel, mais implique en même temps la disjonction d'une grande langue de communication, ce qui favorise la fragmentation linguistique et est parfois évalué comme signe d'une politique « *divide et impera* » (cf. Klein 2013, 202 ; Huck 2013, 398 ; Kremnitz 2015, 70). Des écoles comme ABCM *Zweisprachigkeit* préfèrent donc une interprétation large de ce qui est la langue régionale (cf. 3.3), tout comme l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace/*Elsassisches Sprochàm*t, fondé en 1994, qui « a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturels » (OLCA 2016a) et souligne la parenté entre les dialectes alsaciens et l'allemand, en définissant la langue régionale dans sa double dimension d'allemand dialectal et d'allemand standard, ce qui est mis au point par le Recteur Pierre Deyon en 1985 : « Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand » (dans OLCA 2016b).

Connaissances des langues – La connaissance des dialectes et de l'allemand est en recul immense : tandis qu'en 1979, encore 80% des Alsaciens déclarent parler allemand et 75% l'un des dialectes, ils ne sont en 2001 plus que 16% pour l'allemand et 61% pour les dialectes (Huck 2013, 399). Mais comment définit-on un dialectophone ? Les résultats d'un sondage commandé par l'OLCA et réalisé en mars 2012 parmi 801 personnes ayant plus de 18 ans enquêtées par téléphone nous donnent une idée plus différenciée : 43% indiquent qu'ils savent « bien parler » l'alsacien ; 33% « déclarent savoir parler un peu l'alsacien ou le comprendre un peu » et 25% « ne [le] comprend pas » (edinstitut 2012, 6). Le recul observé entre 1979 et 2001 se poursuit donc en 2012 et se dessine également dans la diminution du nombre de dialectophones selon le groupe d'âge : parmi les plus de 60 ans, encore 74% sont dialectophones ; de 45 à 59 ans, le pourcentage régresse à 54%, de 30 à 44 ans, à 24%, de 18 à 29 ans, à 12% (edinstitut 2012, 8). Le taux de dialectophones est plus haut au Nord qu'au Sud (46% en Bas-Rhin, 38% en Haut-Rhin), et en milieu rural qu'en milieu urbain (54% des habitants des communes de petite taille, 43% de celles de taille moyenne et 21% de ceux de grande taille ; edinstitut 2012, 9).

2 Survol historique

Royaume de France – La vallée du Rhin constitue une importante connexion nord-sud européenne depuis le Moyen Âge, où se sont développés des centres économiques et culturels, dont les hauts lieux de l'humanisme Sélestat, Haguenau et l'université de Strasbourg qui a ouvert ses portes en 1538. Cet épanouissement socioculturel entraîne la convoitise de la France qui entreprend diverses incursions militaires et entame la conquête définitive pendant la guerre de Trente Ans (1618–1648). Dans le traité de Westphalie (1648), la maison de Habsbourg cède tous ses droits en Alsace ; jusqu'à la

conquête de Strasbourg (1681), la France s'empare des autres parties de l'Alsace par des traités (de iure) et des annexions (de facto). Les traités de Ryswick (1697), d'Utrecht (1713) et de Rastatt (1714) confirment les nouvelles réalités politiques, dont les effets linguistiques sont modestes : le français est certes la langue des institutions officielles, mais les documents s'adressant à la population sont bilingues, voire en allemand. L'université de Strasbourg fonctionne en allemand et seulement une minorité des Alsaciens parle français au moment de la Révolution.

Révolution française – Celle-ci connaît une phase plutôt tolérante, dans laquelle la pluralité linguistique est relativement acceptée et gérée grâce à des traductions, et une phase radicale sous la Terreur (1793–1794) où les révolutionnaires s'engagent à éradiquer les langues régionales. Qui ne parle pas français est soupçonné d'être contre-révolutionnaire, comme le souligne la maxime du député Bertrand Barère de Vieuzac en janvier 1794 : « le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle l'italien, et le fanatisme parle le basque » (Barère de Vieuzac 1794). En juin de la même année, l'abbé Grégoire présente à la Convention son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* où il constate que parmi les plus de 25 millions de Français qui devraient parler la langue de la nation, « le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions » (Grégoire 1794, 4). Les révolutionnaires jacobins s'engagent à réaliser leur idéal d'« une nation, une langue », mais la francisation se heurte déjà à la résistance de l'Église catholique, pour laquelle le français n'est que la langue de l'anti-religion (situation toute autre qu'au Québec, où l'Église catholique défend la langue française contre la prépondérance anglo-protestante, cf. le paragraphe *Genèse d'archaïsmes* dans 71 Vers une typologie pluridimensionnelle des francophonies). L'agressivité de la politique linguistique cède au pragmatisme au regard des moyens insuffisants pour imposer la langue nationale et de la prise de pouvoir de Napoléon. Les dialectes dominent à l'oral, le français à l'écrit. Il est l'apanage de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, et les milieux aisés et l'élite cultivée ont également quelques compétences en français, mais en général, selon les estimations pour 1870, seuls 10% des Alsaciens le maîtrisent bien et seuls 40% le comprennent (cf. Waag 2012, 129).

Empire allemand – L'Alsace-Lorraine est rattachée à l'Empire allemand suite à la défaite de la France dans la guerre franco-allemande, laquelle est scellée par le traité de Francfort (1871). 6,5% des Alsaciens (environ 50.000) choisissent d'émigrer en France ou dans ses colonies (Vogler 2003, 227) et sont remplacés par des Allemands venant d'autres parties de l'Empire (Altdeutsche), qui constituent ensuite plus de 40% de la population dans les villes de garnison et centres industriels comme Metz ou Strasbourg. La langue officielle devient l'allemand, langue maternelle déclarée par 88% des Alsaciens en 1878 et 94,5% en 1910 (Huck 2013, 399). Certes, on essaie d'écarter tout ce qui rappelle le français, mais celui-ci garde son prestige culturel et social dans la bourgeoisie, et, après les premières poussées nationalistes directement après la conquête, la politique linguistique est, en général, comparativement tolérante : le français est

permis comme langue étrangère à l'école et est la langue d'enseignement dans les territoires à majorité francophone ; le *Journal Alsace-Lorraine* et le *Nouvelliste* sont rédigés complètement en français. Ce n'est qu'avec la déclaration de guerre que la défrancisation (*Entwelschung*) est abordée systématiquement : l'allemand est imposé comme langue d'enseignement et langue d'administration même dans les communes traditionnellement francophones. L'emploi public du français est interdit dans la scripturalité : 'Les inscriptions en français dans les enseignes ou les affiches, que ce soit sur les immeubles, les magasins ou dans les devantures, doivent être ou bien remplacées par des inscriptions en allemand ou bien enlevées',¹ et dans l'oralité également : 'Dans tous les lieux publics, notamment dans les magasins, dans les brasseries, dans les rues et sur la place publique, dans le train ou le tramway, l'usage de la langue française est interdit, l'infraction est pénalisée avec jusqu'à un an de prison'.²

Troisième République – Après la Première Guerre mondiale, l'Alsace retourne à la France qui entame une politique de re-francisation sévère, bien que la réalisation n'en soit pas aisée : en 1926, seulement 20% des Alsaciens indiquent le français comme langue principalement employée, 80% le dialecte. L'allemand domine dans les médias de masse (journaux, cinéma, radio), mais le français progresse continuellement : en 1936, déjà 56% des enquêtés déclarent des connaissances du français (80% de l'allemand et 87% des dialectes). L'enseignement de l'allemand est de nouveau permis en 1920 et se stabilise en 1927 avec de deux à trois heures hebdomadaires à partir de la 2^e année (Huck 2013, 399, 402).

Allemagne nazie – L'annexion de l'Alsace-Lorraine par les nationaux-socialistes en 1940 est suivie d'une politique de germanisation radicale : convaincu que 'la langue maternelle doit être immédiatement rétablie en Alsace dans tous les domaines',³ le régime intensifie l'interdiction de l'emploi du français en public adoptée avant la Première Guerre mondiale : 'Quiconque parlera le français en public – dans les rues ou dans les lieux publics (restaurants, cinémas, etc.) – doit être immédiatement appréhendé. [...] L'intéressé [sera] transitoirement arrêté [...]. S'il s'avère qu'il ne maîtrise pas la langue allemande, il sera libéré ; dans le cas contraire, il sera transféré dans un camp de rééducation pour une durée d'au moins trois mois'.⁴ La devise écrite

1 « Französische Inschriften auf Firmenschildern, Plakaten, an Häusern, Geschäften und Schaufenstern sind bis zum 10. Dezember 1914 in deutsche umzuwandeln oder zu beseitigen » (cf. Wolf 1995, 719s.).

2 « An allen öffentlichen Orten, namentlich in offenen Läden, Wirtschaften, auf Strassen und Plätzen, in Eisenbahnzügen und Strassenbahnwagen, wird [...] der Gebrauch der französischen Sprache [...] verboten » (cf. Wolf 1995, 718s.).

3 « Die Muttersprache [soll] unverzüglich im ganzen Umfange im Elsass wieder eingeführt werden » (cf. Wolf 1995, 725).

4 « Gegen jeden, der in der Öffentlichkeit, auf der Strasse oder in öffentlich zugänglichen Räumen (Gaststätten, Kinos usw.) französisch spricht, ist unverzüglich einzuschreiten. Der Betreffende ist vorläufig festzunehmen [...] Wenn feststeht, dass der Festgenommene der deutschen Sprache nicht

sur de nombreuses affiches est : « Hinaus mit dem welschen Plunder » ‘À bas le fatras welche’, et elle se réfère même à la sphère privée : aux inscriptions *chaud* et *froid* sur les robinets ou *poivre*, *sel* et *farine* sur les récipients (Kettenacker 1973, 171 ; Ungerer 1993, 50s.), ainsi qu’aux ‘objets décoratifs, sur les murs ou dans les pièces, comme les tableaux, calendriers, protège-parois, assiettes, etc., dans la mesure où ils portent des inscriptions en français’.⁵ L’introduction du service militaire obligatoire en 1942, qui concerne presque un Alsacien sur dix (environ 100.000 hommes), entraîne le contact avec la langue d’Allemands de différentes régions et, par conséquent, un rapprochement linguistique à la koinè, mais (joint aux pressions et coercitions du régime) augmente drastiquement l’hostilité des Alsaciens envers les nazis et leur langue.

Quatrième et Cinquième République – Le totalitarisme linguistique en faveur de l’allemand a transitoirement regermanisé l’Alsace, mais il a en même temps engendré un fort ressentiment vis-à-vis de la langue de l’ennemi, dont la popularité est à un niveau minimal lorsque l’Alsace est rattachée à la France après la guerre. La politique de refrancisation selon la nouvelle devise « Raus mit dem schwowe Plunder » ‘À bas le fatras souabe’, est efficace et ne rencontre pas de résistance remarquable, une prise de position en faveur de l’allemand évoquant trop facilement le soupçon de la connivence avec le système nazi. Il faut attendre 1968 pour que le cercle René Schickele soit fondé en vue de « réagir contre la dégradation croissante de la situation de la langue allemande et des dialectes » et de « mettre en avant l’idée de < culture bilingue > : un aspect essentiel de la personnalité de l’Alsace et de la Moselle est constitué par son ouverture sur les deux cultures française et allemande et sur les langues qui les sous-tendent » (cercle René Schickele 2016).

3 Aménagement externe

3.1 Législation linguistique

« Liberté, égalité, fraternité » – la Révolution répartit la France en départements, tous égaux et également périphériques par rapport à Paris. Le principe d’égalité prime sur l’idée de la pluralité culturelle, défendue, elle, dans le passé plutôt par des politiciens conservateurs et contrariée par la gauche qui voit dans l’uniformité linguistique un garant de la participation à la vie civique de tous les citoyens : pour elle, le français est la langue des droits de l’homme, du citoyen et de la liberté tout court. Au cours du XX^e siècle, les rôles de la droite et la gauche ont tendance à se renverser et c’est le

mächtig ist, soll er wieder entlassen werden, andernfalls ist seine Verbringung in ein Erziehungslager auf die Dauer von mindestens 3 Monaten zu veranlassen » (cité dans Wolf 1995, 726).

5 « Wand- und Zimmerschmuck wie Bilder, Kalender, Wandschoner, Teller... usw., sofern diese Gegenstände französische Aufschriften tragen » (cité dans Wolf 1995, 728).

gouvernement socialiste de Mitterrand qui entame la régionalisation par les lois Defferre (1982/1983), revendique un « droit à la différence » et initie le rapport Giordan (1982) où cette notion même apparaît dès le titre. Le gouvernement Jospin, socialiste également, prépare la signature de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, mais quand le ministre délégué aux Affaires européennes Pierre Moscovici la signe en 1999, le Président Jacques Chirac fait appel au Conseil constitutionnel qui constate l'incompatibilité de la Charte avec la Constitution française, augmentée entre-temps, en 1992, par l'intégration de la formule : « La langue de la République est le français » (CF, art. 2). Le gouvernement Sarkozy y fait préciser en 2008 : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (CF, art. 75.1), mais des lois et décrets concrets se font attendre et jusqu'à nos jours, cet ajout demeure plutôt symbolique ; à l'heure actuelle, la Charte n'est toujours pas ratifiée (sur les obstacles de la ratification cf. Alén Garabato 2013, 327–336).

3.2 L'allemand dans l'administration et dans la vie publique

Au moment de l'annexion de l'Alsace à la France, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) a déjà décrété que les textes de l'administration et de la justice doivent être promulgués « en langage maternel françois et non autrement » (art. 111), mais le monopole du français, confirmé par l'art. 2 de la Constitution actuelle, est en même temps contourné dans certaines pratiques des régions. Ainsi, la langue régionale réussit à pénétrer dans l'espace public par différents chemins. L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace a lancé, par ex., l'action « JA fer unseri Sproch » 'OUI à notre langue' avec laquelle elle aide les entreprises, organismes et institutions à trouver du personnel bilingue et les encourage à employer la langue régionale : « À travers des actions simples – intégrer un peu d'alsacien dans les discours ou les échanges avec la clientèle, valoriser le personnel dialectophone, faire des mentions en alsacien sur les supports de communication... – les entreprises et les communes s'engagent à rendre visible la langue régionale dans l'environnement quotidien » (OLCA 2016c). En plus, les municipalités qui veulent installer des plaques de rues bilingues peuvent faire des demandes d'aide financière auprès du Conseil régional.

3.3 L'allemand dans l'enseignement

Les dialectes dans l'Empire allemand – Un pas important dans la propagation de la langue nationale en France est l'introduction de la scolarité gratuite (1881), obligatoire et laïque (1882) par les lois Jules Ferry. Or, à ce moment l'Alsace vient d'être cédée à l'Allemagne : l'enseignement obligatoire est donc introduit pendant l'appartenance à l'Empire wilhelmien, qui l'instaure dès 1873, et imparti, par conséquent, en allemand (sauf dans les régions à majorité francophone où le français reste la langue

d'enseignement) ; deux décrets (1890/1891) autorisent le recours aux dialectes pour renforcer l'apprentissage de l'allemand.

Exclusion des dialectes dans la Troisième République – L'enseignement obligatoire ne devient français qu'après la Première Guerre mondiale, c'est-à-dire presque 40 ans plus tard qu'ailleurs en France. Les élèves alsaciens se retrouvent dans la même situation que ceux d'autres régions de langues non romanes (basque, breton, flamand) pour lesquels le français n'est pas transparent et pour qui il est donc impossible de déduire du sens. Ainsi, il y a en Alsace aussi des enseignants qui ressentent le besoin de recourir à la langue maternelle des élèves pour leur rendre possible la compréhension, d'autant plus que les enseignants sont eux-aussi parfois mal à l'aise avec le français. Divers décrets sont promulgués pour interdire ce recours aux « patois », mais les professeurs alsaciens les esquivent plus facilement que ceux des autres régions en prétextant l'emploi de l'allemand au lieu des dialectes alsaciens, qui (à l'opposé de l'occitan ou du catalan) n'ont pas de tradition de scripturalité propre. De temps à autre, les considérations pédagogiques l'emportent donc sur la volonté politique, mais la ligne officielle fait muter des enseignants et des inspecteurs d'autres régions en Alsace et prévoit l'immersion complète en français, une méthode absolument inadaptée à la situation locale et source de l'échec scolaire : « Mille fois on a répété : les enfants ne savent ni le français ni l'allemand à leur sortie de l'école ; ils apprennent en classe à lire et à écrire une langue qu'ils comprennent à peine, et ils parlent chez eux une autre langue qu'ils savent à peine lire et écrire » (Lévy 1928, 737). Alors qu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, il n'y a presque plus de citoyens français sans connaissances de la langue française dans les autres régions, ceux-ci sont encore nombreux en Alsace, où la scolarisation française n'a débuté que 20 ans auparavant.

Statut de langue enseignée dans la Cinquième République – À la fin de la guerre, il s'agit donc d'imposer le français parmi la population alsacienne, tandis que les régions déjà francisées voient des tentatives modestes d'introduire les langues régionales à l'école : la loi Deixonne (1951) permet leur enseignement facultatif « dans les zones d'influence du breton, du basque, du catalan et de la langue occitane » (art. 10), mais non en Alsace, où la langue régionale n'est pas seulement plus vitale, mais également trop proche de la langue de l'ancien ennemi. L'enseignement de l'allemand est d'abord suspendu, puis réintroduit symboliquement en 1952 ; les dialectes sont officiellement absents. Dans les années suivantes, la loi Deixonne est complétée par d'autres textes dont la loi Haby, qui stipule en 1975 qu'« un enseignement des langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité » (art. 12), et les circulaires Savary (1982) et Bayrou (1995), qui élargissent l'enseignement des langues et cultures régionales encore plus, mais ce n'est qu'en 1988 que la loi Deixonne est appliquée à l'Alsace, plus tôt que dans les aires des langues mélanésiennes (1999) et créoles (2000), mais plus tardivement par rapport au corse (1974) et au tahitien (1981).

Statut de langue d'enseignement dans la Cinquième République – Des associations pour l'enseignement bilingue par immersion sont fondées en 1969 pour le basque

(Ikastola), en 1976 pour le breton (Diwan) et le catalan (Bressola) et en 1979 pour l'occitan (Calandreta), mais il faut attendre l'année 1991 pour que l'Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle (ABCM) *Zweisprachigkeit* voie le jour, qui « se donne pour but d'offrir à tous les parents qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale dès leur plus jeune âge : Français – langue régionale d'Alsace et de Moselle », et garantit : « En fin d'école maternelle une compréhension et une expression orale dans les deux langues suffisantes pour suivre des enseignements dans l'une et l'autre langue à l'école primaire ». Qu'il ne s'agisse pas seulement de l'enseignement des dialectes s'exprime clairement : « Par langue régionale d'Alsace et de Moselle, il faut entendre l'Allemand à la fois sous sa forme standard et sous ses formes dialectales (dialectes franciques et alémaniques de la région) » (ABCM, art. 2 du statut). L'introduction de trois classes maternelles ABCM en 1991 ne se déroule pas sans querelles juridiques (sur cette « bataille de Pulversheim » cf. Petit 1993, 405s.), mais à la rentrée de 1994, on dénombre déjà 12 classes bilingues dans l'association ABCM (à côté de 41 classes dans le secteur public et 4 dans le secteur privé religieux ; cf. Petit 1997, 1239).

Chiffres actuels – Aujourd'hui, la langue régionale de l'Alsace atteint les chiffres les plus élevés parmi les langues régionales enseignées en France : « La langue régionale d'Alsace qui, par sa situation spécifique comme langue régionale et langue vivante étrangère de proximité, bénéficie d'une politique de développement privilégiée » (DGLFLF 2015, 79). Dans l'année scolaire 2013–2014, 264.783 élèves étudient la langue et la culture régionale de l'Alsace dans une école, un collège ou un lycée. Avec nettement moins d'effectifs, l'occitan-langue d'oc compte au même moment 56.066 élèves, le breton 36.880, le corse 36.295, le créole 22.421, le catalan 14.565 et le basque 14.281. Suite à l'accord du 31 mai 1994, certains lycées français en coopération avec des lycées allemands offrent l'obtention simultanée des deux diplômes Abitur et baccalauréat, le AbiBac – et cette option est choisie beaucoup plus fréquemment en Alsace que dans les autres régions de la France.

3.4 L'allemand dans les médias

Presse écrite – Les deux journaux alsaciens de tradition bilingue sont *L'Alsace* (www.lalsace.fr) et les *Dernières Nouvelles d'Alsace* (www.dna.fr). Ce dernier, fondé en 1877 comme journal allemand sous le nom de *Strassburger Neueste Nachrichten*, représente jusqu'à présent le quotidien le plus important en Alsace. La première édition française paraît en 1921. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les DNA sortent avec une édition française (titre rouge) et une édition bilingue (titre bleu), qui constitue 90% du tirage global, mais la version bilingue perd de plus en plus de lecteurs jusqu'à être suspendue en 2012. Vu la proximité de l'Allemagne, de la Suisse et du Luxembourg, des journaux germanophones sont aussi facilement disponibles en Alsace.

Médias audiovisuels – Le réseau France Bleu comporte la station radio locale France Bleu Alsace/Elsass qui transmet en alsacien ; l’antenne de télévision régionale de France 3 diffuse 87 heures en langue régionale en 2014 (DGLFLF 2015, 84s., 156). En plus, les auditeurs et téléspectateurs reçoivent des stations locales privées et les chaînes des pays voisins.

4 Particularités du français

4.1 Prononciation

Le dialectophone alsacien est confronté à deux systèmes phonologiques : celui du français et celui des dialectes. Plusieurs facteurs déterminent si la phonologie dialectale laisse des traces dans son français, dont sa capacité d’adaptation, sa volonté de s’intégrer régionalement et son environnement linguistique. Dans ce qui suit, nous présentons les traits qui sont dus à l’influence de la langue de contact ; ils sont pour la plupart repérables aussi dans le français d’apprenants germanophones, tandis qu’en Alsace même il devient de plus en plus difficile de les trouver à cause du recul des dialectes et de la scolarisation en français. Un bon exemple auditif d’un fort accent alsacien avec la plupart des phénomènes cités ci-dessous est l’enregistrement des explications sur la viticulture d’un vigneron alsacien de 58 ans en 1983 (cf. Carton et al. 1983, 14–18 ; d’autres sources pour ce qui suit sont Philipp/Beyer/Matzen 1969 ; Philipp 1964 ; 1965 ; 1967 ; 1985 ; Wolf 2000, 696s.).

Voyelles – Les voyelles fermées sont complètement fermées en français, /i/, /y/, /u/, tandis que l’on trouve respectivement deux phonèmes en allemand : /i:/, /y:/, /u:/ et le relâchement dans les formes brèves en /ɪ/, /ʏ/ et /ʊ/. Ces différences sont illustrées par des paires de mots comme fr. *buste* [byst] vs all. *Büste* [ˈbʏstə] ou fr. *langouste* [lɑ̃gust] vs all. *Langouste* [lanˈgʊstə] et dans une prononciation à la française [ˈbitə] d’all. *bitte* [ˈbitə]. Tout comme l’allemand, les dialectes alsaciens se distinguent par l’existence de voyelles fermées brèves prononcées avec relâchement : *Riquewihr* [ˈrikvɪ:r]. En plus, l’allemand ne connaît pas de voyelles courtes en finale absolue accentuée. Les mots français *beau* [bo], *jeu* [ʒø], *coup* [ku] apparaissant en allemand sont prononcés avec des voyelles longues : all. *Beau* [bo:] ‘bel homme vain’, all. *Jeu* [ʃø:] ‘jeu de hasard’, all. *Coup* [ku:] ‘action surprenante et hasardeuse’, et ce phénomène de l’allongement des voyelles finales se constate également en Alsace. La valeur distinctive de la quantité vocalique (présente en allemand, mais en cours de déphonologisation en France) explique aussi que le dévoisement des finales (voir sous *consonnes*) ne débouche pas sur des paires de mots complètement homophones, les différences étant marquées par l’allongement de la voyelle devant des consonnes théoriquement sonores : *vite* [vit] ~ *vide* [vi:t], *rope* [rɔp] ~ *robe* [ro:p], *bac* [bɑk] ~ *bague* [bɑ:k], *griffe* [gʁɪf] ~ *grive* [gʁi:f], *rosse* [rɔs] ~ *rose* [ro:s]. Sont absentes du système vocalique de l’allemand également l’approximante [ɥ] et les nasales : en français

régional de l'Alsace, [u] est remplacé par [w] : *lui* [lwi], et les nasales sont substituées par la combinaison de la voyelle orale + consonne nasale ([ŋ], [m]), comme dans l'intégration phonétique des emprunts allemands au français : *Salon* fr. [salɔ̃], all. [za'lon], *Parfum* fr. [paʁfœ̃], all. [paʁ'fy:m], *Cousin* fr. [kuzɛ̃], all. [ku'zɛŋ], *Refrain* fr. [ʁ(ə)ʁɛ̃], all. [re'ʁɛŋ]. Mentionnons encore la fermeture de [ɔ] et [œ] devant /r/ en [o] et [ø] : *alors* [alo:r], *corps* [ko:r] ; *voyageur* [vwajaʃø:r], *malheur* [malø:r], et la prononciation du [ə] final par ex. en *coupage* [kupa:ʃə].

Consonnes – Dans la plupart des cas, l'allemand ne connaît pas de consonnes finales sonores : les occlusives /b/, /d/, /g/ et les fricatives /v/, /z/ sont donc dévoisées en /p/, /t/, /k/ ; /f/, /s/ (la fameuse *Auslautverhärtung*). Suivant ce modèle, l'opposition sourde – sonore est souvent neutralisée en finale des mots aussi dans le français des germanophones tout comme dans le français alsacien : *robe* [ro:p], *vide* [vi:t], *bague* [ʁa:k], *grive* [gri:f], *rose* [ro:s]. L'opposition des fricatives /z/ ~ /s/ et /ʒ/ ~ /ʃ/ peut être abandonnée complètement à la faveur de la variante sourde et cette déphonologisation entraîne parfois la perte de la distinction phonétique (maintenue en position finale par l'allongement de la voyelle par ex. en *ruse* [ry:s] ~ *russe* [rys] et *cage* [kʰa:ʃ] ~ *cache* [kʰaʃ], cf. ci-dessus) en position initiale : *chou* ~ *joue* [ʃu:], mais /f/ et /s/ apparaissent parfois aussi dans leur forme sonorisée : *français* [vrɑ̃:'ze]. À l'initiale, les occlusives sonores sont désonorisées et souvent prononcées comme douces sourdes, [b], [d], [g], et les occlusives sourdes sont parfois aspirées en [pʰ], [tʰ], [kʰ] : *pièce* [pʰjɛs], *caractère* [kʰarakɛr], ce qui peut mener au remplacement de l'opposition sourde – sonore par une opposition sourde aspirée fortis – sourde non aspirée lenis (douce sourde) : *peau* [pʰo:] ~ *beau* [bo:], *tonne* [tʰɔn] ~ *donne* [ɔn]. En plus, le *r* est traditionnellement prononcé comme vibrante apico-alvéolaire [r] : *riesling* ['ri:slɪŋ] et on note un coup de glotte avant les initiales vocaliques : *il a* [il'ʔa].

Prosodie – L'accent allemand ne repose pas sur la dernière syllabe du groupe rythmique, mais se déplace sur l'initiale des mots bisyllabiques ; des mots avec trois syllabes ou plus portent un accent principal et des accents secondaires. Cet accent caractérise également le français régional de l'Alsace : *tirer* [tʰi:re], *cinéma* [sme:ma], et risque d'être interprété par un Français non alsacien comme accent d'insistance. Si celui-ci se réalise par une élongation, il s'agit en français de Paris de la consonne, tandis qu'en allemand et en français alsacien c'est la voyelle qui est allongée : *très minime* [tʁɛ:mi:ni:m].

4.2 Morphosyntaxe

Wolf (1983) rassemble et étudie en détail de nombreux alsacianismes dont surtout des archaïsmes et des germanismes dans la morphosyntaxe. Souvent les deux explications coïncident, comme dans la construction *aider à qqn* 'aider qqn', fréquente à l'époque classique et documentée aujourd'hui en Alsace, en Suisse et en Belgique où son occurrence est favorisée par l'interférence de l'all. *jmdm. helfen* (Wolf 1983, 30),

dans l'emploi transitif direct de *marier* 'épouser qqn', répandu en France depuis le Moyen Âge et utilisé également en Belgique et au Canada, mais renforcé en Alsace par l'all. *jdñ. heiraten* (1983, 119s.), et dans la structure possessive à *mon père sa maison* 'la maison de mon père', critiquée depuis le XVII^e siècle en France, dont l'emploi en Alsace est soutenu par l'influence de la construction alsacienne et allemande non standard du type *meinem Vater sein Haus* (1983, 25ss.), emploi critiqué également en Allemagne où il se répand de plus en plus et est devenu célèbre par la description du parti socialiste allemand SPD au temps du chancelier Gerhard Schröder comme *der Doris ihr'm Mann seine Partei* 'le parti du mari de Doris' (litt. à la Doris à son mari son parti). Mentionnons également des emplois insolites d'*avec* : *avec 16 ans* 'à l'âge de 16' ← all. *mit 16 Jahren, (il vient) avec le train* 'en train' ← all. *mit dem Zug, (sortir) avec son parapluie* 'le parapluie à la main' ← all. *mit dem Schirm* (1983, 41s.), d'*à* : *(ils sont venus) à dix* 'en étant dix' ← all. *zu zehnt, entrée au magasin* 'entrée du magasin' ← all. *Eingang zum Laden*, ainsi que *laisser faire qqch. à qqn* 'faire faire qqch. à qqn' ← all. *jmdm. etwas machen lassen* (1983, 112), en partie également documentés dans d'autres pays de contact germanophone. Particulièrement rares devraient être aujourd'hui les interférences des langues germaniques sur l'ordre des constituants rassemblées dans la liste de fautes de Stoeckle (1974, 2ss.) : le participe passé séparé de l'auxiliaire par un complément (*il a quelque chose oublié* ← all. *er hat etwas vergessen*), l'infinitif placé en fin de phrase (*on peut la tête manger* ← all. *man kann den Kopf essen*) et le complément d'objet indirect précédant le complément d'objet direct (*je donne aux vaches du foin* ← all. *ich gebe den Kühen Heu* ; cf. aussi Wolf 2000, 698s.).

4.3 Lexique

Genèse des alsacianismes – Les explications des particularités régionales comme archaïsmes et emprunts aux dialectes peuvent converger aussi dans le lexique, par ex. dans *léger* 'facile' (par ex. *un travail léger*), documenté en ancien français et employé aujourd'hui par l'influence de l'all. *leicht* 'facile, léger' (Wolf 1983, 115). Mentionnons parmi les archaïsmes univoques *dîner* 'repas de midi' (1983, 79) et parmi les emprunts clairs *Trinkgeld* ou *dringuelle* 'pourboire' (1983, 180), *schnitz* 'quartier de pomme' (1983, 161), ainsi que les calques *grèver* 'faire la grève' (← all. *streiken* ; 1983, 101) et *cuire* 'faire la cuisine' (← all. *kochen* ; 1983, 69s.) – tous des exemples également attestés en Belgique et/ou en Suisse. Le purisme linguistique peut aboutir à des hypercorrections et fait éviter par ex. *devenir malade* 'tomber malade' de peur qu'il s'agisse d'une faute venant de l'allemand (all. *krank werden*).

Alsacianismes dans le français commun – Quelques alsacianismes sont entre-temps passés dans le français commun, dont surtout des termes désignant des spécialités culinaires. En saisissant « alsacien » dans la recherche par critères de la version digitale du PR, on obtient 11 vedettes. Deux alsacianismes sont attestés déjà au XVIII^e siècle : *choucroute* f. (1768, *sorcrote* 1739) 'chou émincé ayant fermenté dans

une saumure aromatisée' (< *surkrut*, als. *sur*, all. *sauer* 'aigre' + als. *krut*, *croute*, all. *Kraut* 'herbe') et *quetsche* f. (1777) 'grosse prune oblongue à peau violette' (< all. *Zwetsche*); la plupart des alsacianismes remontent au XIX^e siècle : *turne* f. fam. (1800) 'chambre ou maison sale et sans confort' (< als. *tüim* 'prison', all. *Turm* 'tour'), *chope* f. (1845) 'récipient utilisé pour boire la bière', 'tasse pour des boissons chaudes' (< als. *schoppe*), *kouglof* m. (*gouflouff* 1827, *couglof* 1856) 'gâteau alsacien, brioche garnie de raisins secs' (< als. *gugelhupf*, all. *Kugel* 'boule' + *Hefe* 'levure'), *frichti* m. (1864, *fricheti* 1834) 'repas, plat que l'on cuisine' (< all. *Frühstück* 'petit-déjeuner', argot des militaires), *chnoque/schnock* m. (1863), adj. (1872) 'imbécile, fou' (« origine inconnue, peut-être de la chanson alsacienne *Hans im Schnokeloch* »; PR, s.v.), *flammekueche* f./m. (1894) 'préparation de pâte à pain garnie d'un mélange de fromage blanc et de crème, d'oignons émincés, de lardons, cuite au four à bois, appelée aussi tarte flambée (spécialité alsacienne)' (< all. *Flamme* 'flamme' + *Kuchen* 'tarte'), *baeckeofe* m. (1899) 'plat alsacien à base de viandes, de pommes de terre et d'oignons' (< all. *Bäcker* 'boulangier' + *Ofen* 'four'); deux autres alsacianismes apparaissent au XX^e siècle : *knack* f. (1969) 'saucisse de Strasbourg' (< all. *Knackwurst*, *knackend* 'craquant' + *Wurst* 'saucisse'), et, cas particulier, *faire avancer le schmilblick* loc. fam. (1949) 'faire progresser les choses' (« mot d'apparence alsacienne, choisi sans doute pour sa graphie compliquée, diffusé par un jeu télévisé »; PR, s.v.).

Alsacianismes régionaux – Le dépouillement du DRF révèle une quantité d'autres régionalismes répandus en Alsace, mais non attestés dans le PR, dont *marcairerie* ou *marcairie* f. 'ferme d'estive dans les hautes chaumes du massif vosgien, où se fabrique traditionnellement le munster', *schlouc* m. 'petite gorgée de liquide', surtout dans le contexte *boire un schlouc* 'boire un coup', *stammtisch* 'table d'habitueés, dans un café, une brasserie, une *winstub*', 'local où se réunit une association', 'réunion d'un groupe d'habitueés dans un restaurant, un café, une brasserie, une *winstub*', *streusel* 'mélange granuleux et croustillant de beurre et de farine avec du sucre et de la cannelle', 'gâteau de pâte levée [...], recouvert de ce mélange', *welche* ou *welsch* adj. et n. '(celui ou celle) qui habite [la région vosgienne, de tradition francophone] ou qui en est originaire', 'parler roman traditionnellement en usage dans cette région' (« transfert de l'all. *welsch* [...], nom sous lequel les Allemands désignaient naguère de manière péjorative les étrangers, en particulier les latins, les méridionaux », « attesté dep. 1758 en Suisse romande, où le mot connaît un sens analogue »; DSR, s. v.; mot attesté aussi dans le PR au sens plus général 'étranger (surtout Français, Italien) pour les Allemands'), *winstub* f. 'débit de vin, au cadre rustique et souvent exigü, proposant des plats régionaux' (cf. pour tous les mots DRF, s.v.). Au-delà des alsacianismes attestés dans le PR et le DRF, il y en a de nombreux autres. Le journal gratuit *20 minutes* présente comme « phrase typiquement alsacienne » la suivante : « Quand j'ai voulu me faire un *schtuck* ['morceau' < all. *Stück*] de *manele* ['type de pâtisserie en forme de petit bonhomme' < all. *Männchen*], j'ai aussi acheté un Coca parce que j'étais complètement *schlass* ['fatigué' < all. *schlafen*] et la bouteille a *spritzé* ['giclé' < all. *spritzen*] alors j'ai tout mis dans le *cornet* ['sac plastique'] et je suis

parti, *kopfertami* [‘nom de bleu !’ < all. *Gott verdamm’ mich* ‘(litt.) Dieu condamne-moi’] » (Sulzer 2013).

Toponymes – Terminons avec quelques mots utilisés pour dénommer le paysage que l’on rencontre en voyageant par l’Alsace : l’oronyme *ballon* ‘sommet arrondi typique des Vosges’ (← all. *Belchen*, confondu avec *Bällchen* ‘petite balle’ ; PR, s.v., aussi dans des noms propres comme le *Grand Ballon* pour le point culminant des Vosges), *hardt* ‘forêt de plaine caillouteuse’ (< a.h. all. *hard* ‘forêt’), aussi dans des noms propres comme par ex. *Hardt* pour désigner la grande forêt située à l’est de Mulhouse), *ried* ‘plaine alluviale humide à multiples cours d’eau et bois’ (< a.h. all. *hriot* ‘roseau’, aussi dans des noms propres comme le *Grand Ried*), *chaume* ‘pelouse d’altitude des Vosges servant de pacage’ et *rupt* ‘ru, ruisseau des Vosges’.

5 Aménagement interne

Purisme linguistique – La chasse aux régionalismes, bien connue depuis Desgrouais (1766), est documentée également en Alsace, par ex. dans Boegner (1834 ; 1835), Dhauteville (1852), Clarac (1919), Suiter (1920), anon. (1924), Kessler (1924), Guillot (1932 ; 1948), Hoffmann (1934), Noirmont (1948), Matzen (1973), Stoeckle (1974) et chez de nombreux autres auteurs. Dans l’objectif d’aider les Alsaciens à mieux parler le français, ils s’attachent à épurer le français régional de l’influence étrangère et d’autres divergences au français standard, et contribuent ainsi à stigmatiser les alsacianismes (cf. Wolf 1983, 15–21).

Blagues puristes – L’esprit puriste ne se manifeste pas seulement dans des traités théoriques et des manuels spécifiques, mais également dans des types de textes populaires et bien présents dans la vie de tous les jours. Un exemple en sont les blagues, moyen efficace d’affronter l’inégalité entre différents groupes sociaux en renforçant le sentiment d’appartenance à l’intérieur du groupe dominant (qui ne montre pas les caractéristiques ridiculisées), tout comme à l’intérieur du groupe dominé (porteur des aspects ridiculisés). Les blagues aident à concilier les différences sociales, car le rire peut non seulement railler et injurier les personnes, mais aussi désamorcer une situation tendue. Une des sources de blagues sur les Alsaciens est la désonorisation décrite en 4.1, qui peut mener à confondre des sons initiaux comme dans *pompes* [p^(h)] *funèbres* [f] et *bon* [b] *voyage* [f] ou de *sapeurs-pompiers* [s ; p^(h)] et *ça brûle* [s ; b] : « Pourquoi est-ce qu’on écrit PF sur les cercueils en Alsace ? – C’est pour *bon voyage* ! » ; « Que signifient les initiales SP sur les camions des pompiers alsaciens ? – *Ça brûle* » et à l’homophonie de *parrain* [p^(h)arɛ̃] et *Bas-Rhin* [ɔ̃arɛ̃] : « Un bébé de Paris se fait baptiser. Tous ses proches sont conviés à la célébration, y compris sa famille alsacienne. Pendant la communion un Parisien passe devant la poussette de l’enfant, et y voit un homme alsacien en train de jouer avec lui. Alors il demande à l’Alsacien : < Vous êtes le parrain ? > – < Non, non, je suis du Haut-Rhin > ».

Onomastique – Un aspect majeur de l'aménagement interne dans une situation où deux langues alternent en tant que langue officielle est l'onomastique. La France francise peu à peu la toponymie allemande suite à la conquête de l'Alsace et entreprend des campagnes de francisation exacerbées pendant la Révolution et après chaque guerre mondiale (1918–1924 ; après 1945) ; l'Allemagne restitue les anciens noms germaniques suite à la guerre franco-allemande, s'efforce de changer également les noms des communes traditionnellement françaises pendant la Première Guerre mondiale et entreprend une germanisation féroce de l'onomastique sous le régime national-socialiste. Les communes ne reprennent pas seulement leurs noms allemands anciens ou les formes germanisées des noms français, mais des noms bien allemands sont également remplacés par d'autres qui correspondent mieux à l'idéologie nazie : des noms de politiciens et militaires allemands, des noms de la *Chanson des Nibelungen* ou des noms se référant à la toponymie des Vosges (cf. Wolf 1995, 720). Le totalitarisme linguistique ne s'arrête pas aux anthroponymes : 'il est recommandé aux Alsaciens qui portent des prénoms français sans correspondants allemands de solliciter un changement de prénom, afin de marquer par là leur appartenance allemande ; la même chose vaut pour les noms de famille français'.⁶

Transfert de la toponymie – Les méthodes de francisation et de germanisation sont, en principe, deux (parfois convergentes) : la restitution d'anciennes formes un temps supplantées et l'intégration de toponymes étrangers comme emprunts de forme ou de sens (calques). Pour réintroduire les anciennes formes, les Allemands peuvent recourir aux noms qu'ils trouvent dans les dialectes ou des documents médiévaux (*Remelach* pour *Remilly*), les Français parfois à d'anciens noms latins (*Châtenois* pour *Kestenholz* ; *Castinetum* 1128). Dans la plupart des cas, les Français intègrent les toponymes alsaciens comme emprunts de forme, ce qui entraîne leur adaptation phonétique, graphique et/ou morphologique, comme par ex. dans all. *Schlettstadt* transformé en *Séléstat* en 1920. Regardons donc quelques principes d'adaptation. L'intégration graphique de toponymes se manifeste dans l'emploi de <gu> au lieu de <g> devant <e>, <i> pour représenter /g/ (par ex. all. *Hagenau* ['ha:gənaʊ] > fr. *Haguenau* [agnol]) et de <ou> au lieu de <u> pour représenter /u/, par ex. dans les noms en *-burg* [bʊrk] 'château fort' se transformant, accompagné d'une mutation sémantique, en *-bourg* [buʁ] 'gros village' (all. *Strassburg* > fr. *Strasbourg*, all. *Weissenburg* > fr. *Wissembourg*). Les noms en *-ingen* [injən] passent souvent en *-ingue* [ɛ̃g] (all. *Hirsingen* > fr. *Hirsingue*), les noms en *-hausen* ['hauzən] en *-house* [uz] (all. *Mülhausen* > fr. *Mulhouse* 1848, all. *Kaltenhausen* > fr. *Kaltenhouse* 1919, all. *Gottenhausen* > fr. *Gottenhouse* 1948, all. *Schweighausen* > fr. *Schweighouse* 1949, all. *Kurzenhausen* > fr. *Kurtzenhouse* 1955), les noms en *-weiher* 'étang' [vaɪɐ̯] en *-wihr* [viʁ] (all. *Hunaweier* > fr. *Hunawihir*), les noms en *-weiler*

⁶ « Denjenigen Elsässern, die französische Vornamen tragen, für welche eine deutsche Form nicht besteht, wird empfohlen, als Ausdruck ihres Bekenntnisses zum Deutschtum eine Änderung ihrer Vornamen zu beantragen ; das Gleiche gilt für französische Familiennamen » (cité dans Wolf 1995, 727).

‘hameau’ [vajɛ], avec rapprochement à *ville*, en *villé* [vile] (all. *Thannweiler* > fr. *Thanvillé*, all. *Rappoltswiler* > fr. *Ribeauvillé*). Parmi les emprunts de sens (calques) on trouve des traductions exactes ou libres : les Allemands transfèrent par ex. *Bellefosse* (1574 *Belfus*, depuis le XVIII^e siècle *Belle-Fosse*) en *Schöngrund*, et *Fort Louis* (fin XVII^e siècle) en *Ludwigsfeste* ; les Français *Lützelstein* (*Lucelenstein* 1216) en *La Petite-Pierre* (cf. Schweitzer 2001 ; Urban 2003 ; et pour les dates citées Wittmann 2006, s.v.).

Transfert de l’anthroponymie et blagues onomastiques – Une personne née avant 1870 en Alsace va changer quatre fois de nationalité d’ici la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce qui implique qu’elle va être confrontée à plusieurs changements de la toponymie dans ses alentours et parfois aussi à des modifications de son propre nom. La douleur engendrée par une telle situation se transforme en sourire dans une blague qui caricature les efforts des Français à franciser les patronymes allemands par l’adaptation phonologique, ainsi que le zèle des Allemands à regermaniser ces patronymes par des traductions :

« C’est l’histoire d’un Français, *Monsieur Lagarde*. Devenu citoyen allemand en 1871, on traduit son nom et le nomme alors *Herr Wache*. Redevenu citoyen français après la Première Guerre mondiale, les Français transposent son nom : *Wache* devient *Vache* et le monsieur s’appelle *Monsieur Vache*. À nouveau citoyen allemand en 1940, les autorités traduisent son patronyme de nouveau : *Monsieur Vache* doit désormais s’appeler *Herr Kuh*. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l’Alsace et la Moselle sont immédiatement rattachées à la France. Ce pauvre Monsieur, Lagarde, Wache, Vache, Kuh, doit à nouveau franciser son patronyme : *Kuh* devient... non, on ne peut pas l’appeler *Monsieur Cul* ! ».

6 Conclusions

Pendant la période de la Terreur, l’emploi de l’allemand est jugé antirévolutionnaire, et dans l’Allemagne nazie, il est inconcevable qu’un bon Allemand parle français. Les nationalismes autoritaires postulent une collusion entre la langue et la mentalité de l’ennemi, et les langues restent associées à une certaine mentalité dans la conscience métalinguistique des États nationaux. Or, une telle équation entre langue et culture, déjà critique en contexte monoculturel, devient franchement absurde dans une situation bilingue, où la mentalité biculturelle d’une personne ne se transforme pas en monoculturelle chaque fois qu’elle passe d’une langue à l’autre. L’esprit alsacien est empreint de culture allemande et de culture française, ce qui peut créer des défis aux représentants prototypiques de chacune des deux cultures. Sensibilisé au niveau interculturel, on imagine bien, par ex., le choc culturel d’un lieutenant prussien de l’année 1913 qui ne voit dans ses recrues alsaciennes que des *Wackes* ‘voyous’ (cf. Wolf 1995, 716). La proscription d’une des deux langues n’éradique certainement pas la mentalité associée à la culture linguistique respective : la méthode la moins adéquate pour franciser les cœurs est d’interdire l’allemand, tout comme on ne germanise pas les cœurs en interdisant le français. Tout au long de son

histoire, l'Alsace est un intermédiaire important entre le monde germanophone et le monde francophone. Espérons qu'elle peut profiter au mieux de sa tradition bilingue et biculturelle pour faire figure d'ambassadrice auprès de chacune des deux cultures et être ainsi une véritable passerelle entre les deux cultures.

7 Références

- ABCM = Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle *Zweisprachigkeit* (2016), *Statuts*, Schweighouse sur Moder, Région Alsace, <http://www.abcmzwei.eu/statuts/> (26.12.2016).
- Alén Garabato, Carmen (2013), *De la loi Deixonne à la révision de la Constitution en 2008 : l'impasse idéologique ?*, in : Georg Kremnitz (ed.), *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 321–337.
- anon. (1924), *Pour parler correctement le français. Quelques expressions alsaciennes*, Mulhouse, Bader & Cie.
- Barère de Vieuzac, Bertrand (1794), *Rapport du Comité de salut public sur les idiomes. Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)*, in : Jacques Leclerc (2016), *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, Université Laval/Cefan, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/barere-rapport.htm> (30.12.2016).
- Bayrou, François (1995), *Circulaire 95-806 du 7 avril 1995*, Bulletin officiel de l'éducation nationale 16.
- Boegner, Charles Henri (1834 ; 1835), *Grammaire française à l'usage de la jeunesse alsacienne*, vol. 1 : *Partie étymologique*, vol. 2 : *Syntaxe*, Strasbourg, Heitz.
- Carton, Fernand, et al. (1983), *Les accents des français*, Paris, Hachette.
- cercle René Schickele (2016), *Qui nous sommes ?*, Strasbourg, Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle/René Schickele Gesellschaft, <http://www.culture-bilinguisme.eu/index.php/qui> (26.12.2016).
- Cerquiglini, Bernard (1999), *Les langues de la France. Rapport aux ministres de l'Éducation Nationale et de la Culture*, Paris, Institut national de la langue française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994000719.pdf> (11.1.1017).
- Cerquiglini, Bernard (ed.) (2003), *Les langues de France*, Paris, Presses universitaires de France.
- CF = République française (1958/2015), *Constitution de la République française*, mise à jour en janvier 2015, Paris, Assemblée nationale, http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp#titre_12 (6.12.2016).
- Clarac, Émile (1919), *Grammaire française à l'usage des Alsaciens-Lorrains*, Strasbourg.
- Desgrouais, Jean (1766), *Les Gasconismes corrigés* ; 1801, Toulouse, Veuve Doulaudoure ; 1997, Nîmes, Lacour.
- DGLFLF (2015), *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, Paris, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France/La-DGLFLF/Nos-priorites/Rapport-au-Parlement-sur-l-emploi-de-la-langue-francaise-2015> (27.12.2016).
- Dhauteville, J. (1852), *Le français alsacien. Fautes de prononciation et germanismes*, Strasbourg, Derivaux.
- DRF = Pierre Rézeau (2001), *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, De Boeck/Larcier.
- DSR = André Thibault (2004 [1997]), *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé (deuxième édition revue et augmentée préparée par Pierre Knecht).

- edInstitut = Institut d'études marketing (2012), *Étude sur le dialecte alsacien*, Strasbourg, OLCA, https://www.olcalsace.org/sites/default/files/documents/etude_linguistique_olca_edinstitut.pdf (26.12.2016).
- Giordan, Henri (1982), *Démocratie culturelle et droit à la différence. Rapport présenté à Jack Lang ministre de la Culture*, Paris, La Documentation française.
- Grégoire, Henri (1794), *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, Paris, Convention nationale.
- Guillot, Henri (1932), *Ce qu'il faut dire. Ce qu'il ne faut pas dire. Dédié à la jeunesse alsacienne si désireuse de parler correctement la langue française*, Strasbourg, Dernières Nouvelles d'Alsace.
- Guillot, Henri (1948), *Ce qu'il faut dire. Ce qu'il ne faut pas dire. Correction des « Alsacianismes »*, Paris, Foucher.
- Hoffmann, Otto (1934), *Was jeder Elsässer wissen muss, um das Französische vollkommen zu beherrschen*, Strasbourg, Heitz & Cie.
- Huck, Dominique (2013), *Dialectes et allemand en Alsace*, in : Georg Kremnitz (ed.), *Histoire sociale de la langue de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 397–410.
- Insee (2016), *Population par sexe et âge regroupé en 2013*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, <http://www.insee.fr/fr/statistiques/2020197?sommaire=2106142&geo=REG-42> (26.12.2016).
- Kessler, A. (1924), *1.000 exercices de français à l'usage des Alsaciens. Grammaire pratique, famille de mots, dictées. Méthode destinée à combattre les alsacianismes. Classes primaires et cours d'adultes*, Colmar.
- Kettenacker, Lothar (1973), *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsaß*, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt.
- Klein, Pierre (2013), *De la définition de la langue régionale d'Alsace*, in : Pierre Klein (ed.), *Les langues de France et la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Actes du colloque de Strasbourg*, Huttenheim, Initiative citoyenne alsacienne pour plus de démocratie, 201–216.
- Kremnitz, Georg (2015), *Frankreichs Sprachen*, Berlin/München/Boston, de Gruyter.
- Lévy, Paul (1928), *Situation linguistique en Alsace et en Lorraine depuis l'armistice*, Revue de Genève 17, 728–743.
- loi Deixonne = République française (1951), *Loi n° 51-48 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux*, Journal officiel, 13.01.1951, 483.
- loi Haby = République française (1975), *Loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation (Loi Haby)*, in : Marc Guillaume (ed.) (2016), *Légifrance. Le service public de la diffusion du droit*, Paris, Secrétariat général du gouvernement, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000334174> (26.12.2016).
- Matzen, Raymond (1973), *Le français alsacien d'aujourd'hui*, Ethnologie française 3, 367–376.
- Noirmont, Jean (1948), *Parlez-vous correctement le français ? Les alsacianismes*, Rixheim, Sutter.
- OLCA (2016a), *Mission et activités*, Strasbourg, Office pour la Langue et la Culture d'Alsace/Elsassisches Sprochàm, <https://www.olcalsace.org/fr/l-olca-c-est-quoi/missions-et-activites> (26.12.2016).
- OLCA (2016b), *Définition de la langue régionale*, Strasbourg, Office pour la Langue et la Culture d'Alsace/Elsassisches Sprochàm, <https://www.olcalsace.org/fr/observer-et-veiller/definition-de-la-langue-regionale> (26.12.2016).
- OLCA (2016c), *S'engager et entreprendre*, Strasbourg, Office pour la Langue et la Culture d'Alsace/Elsassisches Sprochàm, <https://www.olcalsace.org/fr/s-engager-et-entreprendre> (26.12.2016).
- ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) = Assemblée nationale (2016), *Ordonnance 188 d'août 1539 (ou « ordonnance de Villers-Cotterêts ») prise par le Roi François Ier imposant l'usage du français dans les actes officiels et de justice enregistrée au Parlement de Paris le 6 septembre*

- 1539, Paris, République française, http://portal-lem.com/documents/langues/occitan/ordonnance_de_villers-cotterets.pdf (26.12.2016).
- Petit, Jean (1993), *L'Alsace à la reconquête de son bilinguisme. Eine schwere Wiedergeburt*, Nouveaux Cahiers d'Allemand 11/4, 361–430.
- Petit, Jean (1997), *Français–allemand*, in : Hans Goebel et al. (edd.), *Linguistique de contact*, vol. 2, Berlin/New York, de Gruyter, 1222–1239.
- Philipp, Marthe (1964), *Transfert du système phonologique de Blaesheim sur une autre langue, le français*, in : Horace Lunt (ed.), *Proceedings of the Ninth International Congress of Linguists*, The Hague, Mouton, 392–397.
- Philipp, Marthe (1965), *Le système phonologique du parler de Blaesheim. Étude synchronique et diachronique*, Nancy, Université de Nancy.
- Philipp, Marthe (1967), *La prononciation du français en Alsace*, *La Linguistique* 1, 63–74.
- Philipp, Marthe (1985), *L'accent alsacien*, in : Gilbert-Lucien Salmon (ed.), *Le français en Alsace. Actes du Colloque de Mulhouse (17–19 nov. 1983)*, Paris, Champion, 19–26.
- Philipp, Marthe/Beyer, Ernest/Matzen, Raymond (1969), *Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace*, Paris, CNRS.
- PR = Josette Rey-Debove/Alain Rey (edd.) (2017), *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- Savary, Alain (1982), *Circulaire 82-261 du 21 juin 1982*, Bulletin officiel de l'éducation nationale 26.
- Schweitzer, Jean (2001), *La toponymie alsacienne*, Paris, Gisserot.
- Stoeckle, Rémy (1974), *Liste de fautes de langue procédant d'interférences du système linguistique de l'alsacien avec le système linguistique du français*, Strasbourg, Équipe Départementale de Rénovation Pédagogique.
- Suiter, Isabelle-Prospér (1920), *Petite méthode de prononciation composée spécialement pour les Alsaciens*, Strasbourg, Le Roux.
- Sulzer, Alexandre (2013), *Le lexique de vos vacances d'été : Comment parler en Alsace ?*, 20 minutes, <http://www.20minutes.fr/societe/1190433-20130719-20130719-lexique-vacances-dete-comment-parler-alsace> (26.12.2016).
- Ungerer, Tomi (1993), *Die Gedanken sind frei. Meine Kindheit im Elsaß*, Zürich, Diogenes.
- Urban, Michel Paul (2003), *Lieux dits. Dictionnaire étymologique et historique des noms de lieux en Alsace*, Strasbourg, Rhin.
- Vogler, Bernard (2003), *L'Alsace allemande (1871–1918)*, in : Bernard Vogler, *Nouvelle histoire de l'Alsace. Une région au cœur de l'Europe*, Toulouse, Privat, 225–244.
- Waag, François (2012), *Histoire d'Alsace. Le point de vue alsacien*, Fouesnant, Yorann Embanner.
- Wittmann, Bernard (2006), *Dictionnaire alphabétique des communes d'Alsace. Noms des communes en français, en allemand et en alsacien, avec leurs anciennes dénominations ainsi que le code postal et le canton*, Strasbourg, Est.
- Wolf, Lothar (1983), *Le français régional d'Alsace. Étude critique des alsacianismes*, Paris, Klincksieck.
- Wolf, Lothar (1995), *Le français en Alsace*, in : Gérald Antoine/Robert Martin (edd.), *Histoire de la langue française 1914–1945*, Paris, CNRS, 715–730.
- Wolf, Lothar (2000), *Le français en Alsace*, in : Gérald Antoine/Bernard Cerquiglini (edd.), *Histoire de la langue française 1945–2000*, Paris, CNRS, 687–700.